

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le sept décembre, à vingt heures, se sont réunis les conseillers municipaux en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 29 novembre 2016.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

- Mme Sandrine DUFOUR (qui a donné pouvoir à M. Franck BOUCHEZ)
- M. Michel MACHY (qui a donné pouvoir à M. Joël LEFEBVRE)
- Mme Nathalie BINQUET (qui a donné pouvoir à M. Michel KLAPSIA)
- Mme Pascale FOUQUEMBERG (qui a donné pouvoir à M. Gérard LHEUREUX)
- Mme Daphnée LAGULLE (qui a donné pouvoir à Mme Myriam LOURDEL)

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Monsieur Olivier SUEUR est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. KLAPSIA souhaite apporter quelques observations sur le chantier de l'aire de jeux. Il précise qu'hormis la supervision des travaux, il a :

- négocié les prix, prenant en compte le budget fixé par le Conseil Municipal : 30 000 euros
- réalisé le plan d'implantation
- aidé sur le chantier (creusement des trous, étalement des cailloux, vérification des montages)

Il confirme que la garantie du fabricant est acquise.

Concernant l'avis défavorable de la commission de sécurité sous la scène de la salle des fêtes, **M. KLAPSIA** précise que la non-conformité implique la pose d'une 2^{ème} plaque de BA13 en plafond et le remplacement de la porte existante par une porte coupe feu ½ heure.

M. BOUCHEZ prend la parole et déclare qu'il doute des économies réalisées sur l'aire de jeux grâce aux travaux réalisés par les employés communaux, par ailleurs critiqués sur l'entretien courant de la commune.

Concernant les travaux sous la scène de la salle des fêtes, il pense que les travaux auraient pu être mûris davantage. Par ailleurs, il dénonce que l'absence d'aération soit la cause de moisissures sur le travail récemment réalisé.

M. KLAPSIA déclare avoir demandé, lors de la réalisation des travaux, la mise en place d'une ventilation.

M. KLAPSIA rappelle à M. BOUCHEZ que la commission bâtiments existe et ne se réunit pas. « Tu n'as pas répondu à ma demande », répond **M. BOUCHEZ**.

M. KLAPSIA ne se rappelle pas qu'une proposition de date de réunion de la commission ait été faite. Par ailleurs, la commission ne se résume pas à M. KLAPSIA.

Monsieur le Maire conclut en précisant que la ventilation est désormais en place.

Monsieur le Maire communique également par rapport à la restauration du monument cantonal. Plusieurs communes acceptent de participer financièrement.

Nous avons retrouvé la délibération de 1907 : la commune met gratuitement à disposition le terrain, à charge pour l'association de vétérans de l'entretenir.

Enfin, le corbillard rangé à Caumartin a été vendu 400 euros.

Ces observations étant faites, le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2016 est adopté à la majorité (17 pour). M. BOTTE et M. BLIEUX, absents lors de la dernière séance, s'abstiennent.

L'ordre du jour de la séance est abordé.

1) FUSION DE L'INTERCOMMUNALITE – AVIS PAR RAPPORT A LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Par délibération du 25 novembre 2016, le Conseil Communautaire Authie Maye a décidé, à l'unanimité, de fixer le nombre de conseillers communautaires dans la future Communauté de Communes à 97, conformément à la répartition prévue par le droit commun.

Le nombre de conseillers communautaires pour le territoire de la Communes de Communes Authie Maye passe de 63 à 52 (- 11 membres).

Il est proposé à chaque Conseil Municipal de valider la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2016.

Plusieurs élus déplorent le fait que cette fusion intervienne en milieu de mandat d' élu local. Le bureau va être renouvelé en janvier et le sera à nouveau dans 3 ans.

Par ailleurs, les échéances des transferts de compétences successifs à venir sont encore floues.

Après ces échanges de points de vue, le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du Conseil Communautaire Authie Maye en date du 25 novembre 2016, fixant à 97 le nombre de conseillers communautaires dans la future Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

2) DESIGNATION DES 3 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SORTANTS QUI SIEGERONT DANS LA NOUVELLE STRUCTURE :

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la fusion, le nombre de conseillers communautaires pour la commune de Crécy-en-Ponthieu passe de 5 à 3.

Ils sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms, et sans modification de l'ordre de présentation.

La représentation des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il n'y a pas obligation de parité dans la présentation des listes, et celles-ci peuvent être incomplètes.

Monsieur le Maire propose une liste de 3 conseillers communautaires sortants : lui-même, Franck BOUCHEZ et Rachel CARRE.

Il justifie par 3 motifs pourquoi il n'a pas ouvert cette liste à l'opposition :

- l'absence d'ouverture en 2014
- le montant exagéré des charges transférées appliqué à la commune de Crécy-en-Ponthieu
- et la proposition de poste de remplacement faite récemment à Rachel CARRE et Christèle RICHARD, les obligeant à démissionner de leur mandat de conseillère communautaire.

M. BLIEUX reproche à Monsieur le Maire de ressortir régulièrement les rancoeurs du passé.

M. BOTTE répond tout d'abord à la question des charges transférées en rappelant que le calcul a été revu, qu'une différence de 50 000 euros sur les charges de personnel avait été constatée, et qu'une rencontre à Rue avait clôturé le sujet.

Après quoi **M. BOTTE** se déclare également candidat comme conseiller communautaire.

M. KLAPSIA propose à chacun des 4 candidats de mettre en avant leurs motivations pour occuper le poste de conseiller communautaire, de préciser de quelle(s) commission(s) ils souhaitent faire partie.

Mme CARRE se satisfait d'avoir participé aux comités techniques sur le scolaire et le sport. Elle exprime l'envie de continuer à travailler dans ce domaine.

M. LHEUREUX souhaite défendre l'intérêt de Crécy et l'intérêt communautaire, la ruralité. Il déclare s'être beaucoup impliqué dans les comités techniques préalables à la fusion et s'est enrichi des connaissances et compétences des élus de Nouvion et Ailly le Haut Clocher.

Il défend aussi la sauvegarde de la trésorerie de Crécy.

M. BOUCHEZ déclare avoir tissé des liens avec d'autres élus, notamment à travers la commission et le comité technique tourisme chargé de la préparation de la prise de la compétence tourisme.

Il souhaite toujours travailler sur ce domaine.

Il déplore de ne pas avoir été plus assidu au sein de la commission développement économique, les réunions étant programmées en journée le lundi (jour où il travaille).

M. BOTTE répond à Monsieur le Maire que le maintien de la trésorerie dépend de l'avis de la DGFip et du Préfet.

Il pense sincèrement qu'élargir la Communauté de Communes est une chance, une force.

Les 3 axes qu'il privilégie pour cette nouvelle structure sont le numérique, l'école et le logement.

S'il est élu, il s'impliquera dans le numérique, les finances, le développement économique.

Il rappelle que la fonction de délégué communautaire nécessite une présence assidue aux réunions du Conseil Municipal et des commissions. « Les personnes qui se présentent devant vous sont défaillantes sur ce sujet. J'en veux pour preuve l'état de présence aux conseils communautaires que je vous communique pour la période d'avril 2014 à novembre 2016. » déclare t-il.

	Présences	Absences
BOUCHEZ Franck	10	8
CARRE Rachèle	4	14
LHEUREUX Gérard	12	6
RICHARD Christèle	12	6
BOTTE Eric	17	1

« Pour ma part, en qualité de 1^{er} vice-président, j'ai favorisé l'implantation provisoire du siège de la communauté de communes, qui devait se faire initialement au Crotoy, à Crécy-en-Ponthieu.

En matière économique, j'ai participé au suivi de l'ensemble des dossiers de demandes d'aides auprès des artisans et commerçants, assisté aux nombreuses réunions du PLIE et de la Mission Locale de Picardie Maritime et d'Investir en Picardie Maritime.

Enfin je participe aux travaux de fusion des communautés de communes au travers des comités de pilotage.

Pour résumer, c'est un travail assidu et conséquent qui me prend beaucoup de temps et donc nécessite de la disponibilité.

C'est pourquoi je trouve légitime de me présenter devant vous afin que vous m'accordiez votre confiance dans la continuité de ma représentation actuelle.

Je peux comprendre qu'un nouvel élu communautaire doive faire face à la demande d'assiduité aux réunions ; je suis surpris qu'au vu de vos absences, vous continuiez à solliciter ce mandat. »

Les 3 autres élus candidats déplorent les convocations tardives à des réunions qui ont parfois lieu en journée.

Monsieur le Maire ajoute quant à ses absences « J'ai été hospitalisé plusieurs fois. Ces absences ne veulent rien dire. »

Monsieur le Maire propose de procéder au vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 19 (dont 5 représentés par procuration)

Bulletins blancs et nuls : 3

Restent comme suffrages exprimés : 16

3 sièges à pourvoir	Nb voix	Nb voix / Q	Sièges obtenus Ra	Nb voix / (Ra+1)	Sièges obtenus Rb
Liste LHEUREUX	12	2,25	2	4	0
Liste BOTTE	4	0,75	0	4	1
Blancs/Nuls	3				
Total exprimés	16				
Quotient électoral (Q) - Exprimés / 3	5,33				

Sont élus conseillers communautaires de la nouvelle structure Gérard LHEUREUX, Franck BOUCHEZ et Eric BOTTE.

Mme CARRE quitte la salle, et ne prend pas part au vote des délibérations qui suivent.

3) ADHESION AU PRINCIPE DE NEGOCIATION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES :

La commune adhère actuellement au contrat groupe d'assurance des risques statutaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat groupe en cours est signé jusqu'au 31 décembre 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Centre de Gestion à négocier un contrat groupe pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

4) CONTRAT MULTIRISQUE COMMUNE – CHANGEMENT AU 1^{er} JANVIER 2017 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du changement d'assureur pour la multirisque commune à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le tarif proposé par le cabinet d'assurances AXA d'Abbeville est de 5 340 euros, contre 10 028 euros aux Assurances Mutuelles de Picardie.

5) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S. EN 2017 :

La commune de Crécy-en-Ponthieu verse chaque année une subvention de fonctionnement au C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose que le montant de la subvention pour 2017 soit le même que les années précédentes, soit 6 000 euros.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

6) ACTUALISATION DU MONTANT DES LOYERS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2017 :

Rappel du montant des loyers des logements communaux depuis le 1^{er} janvier 2015 :

Logement de Caumartin (DELARASSE Bruno) : 364 € / mois

Logement école (ROUSSEL Ginette) : 183 € / mois

Logement école (SEGARD Bernadette) : 498 € / mois

L'indice de révision des loyers restant stable, le montant des loyers ne peut être revu à la hausse.

Tarifs de location des autres locaux:

Point Accueil MultiServices :	500 € / mois
Club des Amateurs de Teckels :	215 € / mois
CAT de Marcheville :	3 000 € / an (depuis le 01/01/2016)

Au CAT de Marcheville, des travaux restent à faire : réparations en toiture, remplacement ou suppression de vélux, amélioration de la ventilation, extension des gouttières.

Une déclaration de sinistre a été déposée pour la toiture suite à la dernière tempête.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes montants de loyers en 2017.

7) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF » :

La convention en cours avec le syndicat mixte AMEVA pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif se termine le 31 décembre 2016.

Cette mission d'assistance ne remplace pas le travail de gestion et d'exploitation du service d'assainissement collectif, et ne comprend pas l'exécution des travaux d'entretien ou de réparation, qui reste sous l'entière responsabilité du délégataire VEOLIA.

Elle comprend les prestations :

- Suivi technique des ouvrages – Gestion quotidienne du service
- Suivi administratif et réglementaire (échanges avec l'Agence de l'Eau, la police de l'eau)
- Accompagnement au contrôle des branchements (formation du personnel)
- Assistance à la programmation de travaux

Le tarif proposé est de 0,45 euro par habitant en 2017, 0,70 euro en 2018 et 0,95 euros en 2019,

soit 719 euros pour l'année 2017.

Cependant, la population à prendre en compte est uniquement celle de Crécy, puisque l'assainissement collectif n'existe pas à Marcheville ni à Caumartin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte AMEVA pour qu'il continue à assurer la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2017

- précise que ladite convention sera résiliée par la commune dès lors qu'elle ne sera plus compétente en matière d'assainissement collectif

- de prévoir les crédits nécessaires au budget annexe

8) DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

La décision modificative proposée permettra d'annuler un titre de recette de 2012 d'un montant de 32 306,14 euros.

Le titre de recette en question a été émis à l'encontre de la SADE mais jamais encaissé.

Il correspond au remboursement d'une annuité pour des travaux sur le réseau d'eau. Or ce remboursement n'était possible que pendant 20 années, durée du contrat d'affermage.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal le vote de la décision modificative n° 1 suivante :

Article 2762/041 (créances sur transfert de droits à déduction de TVA)	+ 1 €
Article 2158/041 (autres installations)	+ 1 €
Article 70111 (vente d'eau aux abonnés)	+ 4 000 €
Article 70611 (redevance d'assainissement collectif)	+ 10 000 €
Article 622 (rémunérations intermédiaires et honoraires)	- 18 307 €
Article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs)	+ 32 307 €

Un titre de recette émis en 2013 pour le même montant sera annulé en 2017.

La décision modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité.

9) MISE EN PLACE DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE :

M. KLAPSIA rend compte de sa rencontre avec **M. DURAND** de la FDE 80 le 10 octobre dernier concernant le projet d'installation de bornes de recharge électrique.

L'investissement est évalué sommairement à 12 000 euros HT par borne. Une participation de 30 % du montant HT est demandée à la commune, soit 3 600 euros.

M. KLAPSIA rappelle les conditions requises pour accueillir une borne, et les limites de prise en charge des coûts de réalisation par la FDE 80.

Compte tenu des éléments communiqués par la FDE 80, 2 emplacements pourront convenir la place du Cyrano, et la place Gilbert Gaffet.

M. SUEUR estime que ce projet est valorisant pour la commune, sur le plan touristique et écologique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, et en avoir délibéré, à la majorité (16 pour) :

- autorise le Maire à poursuivre la démarche préalable à la pose d'une borne de recharge électrique, en collaboration avec la FDE 80

M. BOUCHEZ et **Mme VARLET** votent contre.

10) ACQUISITION IMMOBILIERE :

Les époux **DHEILLY** mettent en vente leur propriété à côté de la salle des fêtes.

Il s'agit du terrain cadastré AC n° 40 d'une surface de 656 m².

Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur du terrain dans l'état où il se trouve au prix de 20 000 euros, acte en mains (tous frais inclus).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à adresser une offre d'acquisition de la parcelle cadastrée AC n° 40 au tarif de 20 000 euros.

11) CESSION PARCELLE AU DEPARTEMENT :

Monsieur le Maire expose que le Département, dans le cadre de la restructuration des services, va supprimer plusieurs centres d'exploitation routière d'ici 2020.

Après plusieurs échanges avec le responsable de l'Agence Routière Ouest, le terrain cadastré ZR n° 49, sis route de Rue semble les intéresser en vue d'y construire un nouveau centre.

Le zonage Ne (construction d'équipements publics en zone naturelle) au Plan Local d'Urbanisme permet la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal est unanime à penser qu'il faut conserver le service à Crécy.

De fait, le prix ne doit pas être un obstacle.

M. KLAPSIA demande ce que deviendra le site actuel, avenue des Fusillés. Il ne s'agirait pas qu'il se transforme en friche.

M. BLIEUX demande si un échange plutôt qu'une vente est possible. **M. KLAPSIA** répond que la commune a déjà suffisamment de bâtiments à entretenir.

M. KLAPSIA ajoute « Si le projet se concrétise, le permis de construire devra être examiné attentivement car ce nouveau bâtiment marquera l'entrée de bourg, sur un axe passant.

Un aménagement paysager devra être prévu. Il faut que l'avant-projet de la nouvelle plateforme soit présenté à la mairie pour avis ; son implantation future se situe le long d'une des entrées principales du village. »

Une délibération fixant le prix de vente du terrain communal sera prise lors d'une prochaine séance, après avis des Domaines.

12) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS :

Emplois vacants :

Monsieur le Maire propose de supprimer les 3 postes listés ci-après, après avis du Comité Technique en date du 3 octobre 2016

- Grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (emploi occupé par Michel BOS)
- Grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe 30 h / semaine (emploi occupé par Philippe BOS)
- Grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe 19 h / semaine (emploi occupé par Raymonde PENET)

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord.

Création de poste :

- **Grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet** (suite à la réussite du concours par M. BARTHE)
Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord.

- Suite à cet avancement de grade, **l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe** devient vacant. Monsieur le Maire propose de le conserver en vue d'une nouvelle embauche, après le départ d'un des contrats aidés le 1^{er} février 2017, plutôt que de le supprimer.

M. KLAPSIA prend la parole pour dresser un état des lieux. Il considère que par rapport à la période 2011-2013, la situation se dégrade.

Les plannings de travaux ne sont pas établis régulièrement et établis sans réelle affectation de durée. Aussi cela aboutit à un résultat catastrophique quant à la propreté du village mais également à la motivation du personnel. Bref tout le monde est livré à lui-même, laissant part à la critique qui fuse de toute part et surtout de la population qui se rend bien compte de cette désorganisation et constate le résultat au quotidien.

Malgré le poids financier des frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement, l'achat de matériel mécanisé, l'entretien de Marcheville et Caumartin par le CAT, le manque d'organisation et l'absence de planification aboutissent à un village mal entretenu.

Selon M. KLAPSIA, des villageois rejoignent cet avis.

« Ce n'est pas le recrutement d'un nouvel adjoint technique de 2^{ème} classe qui améliorera la situation » déclare t-il.

« Je suis d'accord pour créer un poste, mais celui d'un chef d'équipe. Quelqu'un qui, de par son expérience, ses compétences, saura se faire respecter et reconnaître. Ce n'est pas le travail d'un élu de diriger le service technique.

Demandez aux employés ce qu'ils pensent de la situation actuelle. Je demande depuis plusieurs mois une réunion qui n'arrive pas.

Par ailleurs, il faut savoir que le contrat aidé de l'agent d'accueil du musée prend également fin le 31 janvier prochain.

Celui-ci donne entière satisfaction, et il faut penser à son avenir. Un salaire annuel brut chargé représente environ 26 400 euros. Il faut y penser.

C'est la même chose pour le contrat CUI/CAE signé avec Florence.

Devant cet état d'esprit de ne pas vouloir reconnaître le besoin de s'organiser, de mettre les choses à plat, et compte tenu des moqueries de Messieurs LEFEBVRE et BOUCHEZ, je vous annonce ma démission du Conseil Municipal. Je me suis battu pour créer cette équipe et dans celle-ci que je retrouve l'opposition ; je n'en ai plus l'envie. L'année se termine avec des finances convenables. Je vous souhaite bon courage pour la suite. »

Monsieur le Maire reprend la parole pour répondre aux déclarations de M. KLAPSIA. « Tout n'est pas encore parfait, mais la situation s'améliore. Le planning du service technique est fait chaque semaine et adapté en fonction de la météo. Tous les matins, je vois les employés. La réunion avec les employés est toujours prévue ; elle a simplement été reportée.»

M. BOUCHEZ et **M. LEFEBVRE** démentent les propos de M. KLAPSIA. « Quand les employés travaillent à l'aire de jeux, ils ne peuvent pas être ailleurs » déclare M. LEFEBVRE.

« De plus, la réglementation n'est pas toujours respectée » ajoute **M. KLAPSIA**.

« Exemples : visites de chantier sans casque ni lunettes, mise en place d'un escalier non réglementaire ».

M. BOUCHEZ considère que le service doit être consolidé par l'embauche de titulaire(s).

M. BOTTE déclare qu'il faut des finances.

M. BLIEUX rejoint l'avis de M. KLAPSIA sur la nécessité d'avoir une hiérarchie. Il reconnaît les compétences de celui-ci.

Après discussion, il est décidé de surseoir à toute décision sur ce point.

Pour pallier au terme du contrat CUI/CAE de M. DECAMPS au musée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'association EMHISARC une subvention d'un montant correspondant au salaire versé à l'agent qui sera recruté par l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe à la majorité (14 pour, 4 abstentions : MM. BOTTE et BLIEUX, Mmes LOURDEL et LAGULLE).

M. RENOIR estime que des subventions peuvent peut-être permettre de financer une partie des salaires.

13) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU FUTUR MUSEE – PLAN DE FINANCEMENT ET PLANNING DE REALISATION :

Au vu des devis, l'enveloppe de 90 000 euros prévue au budget 2016 est suffisante pour financer les travaux de gros œuvre du bâtiment.

Le dossier ATA (Autorisation de Travaux d'Aménagement) est prêt à être déposé.

Au vu du chiffrage prévisionnel, la consultation de 3 entreprises générales du bâtiment est suffisante.

Sont acquises les subventions suivantes :

- Département (25 %) : maximum 14 318,00 €
- Aide parlementaire (7,2 %) : maximum 4 000,00 €

M. KLAPSIA a obtenu une 1^{ère} estimation du coût des travaux d'aménagement d'un parking sur toute la propriété communale (musée, atelier communal, points d'apport volontaire) ; le projet comprend également le traitement des eaux pluviales et la pose de caniveaux. L'estimation est de 50 000 euros HT.

Monsieur le Maire propose de signer avec la maîtrise d'œuvre au tarif de 3 000 euros HT pour poursuivre le dossier. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

M. BOUCHEZ déclare qu'une réponse à l'appel à projets Baie de Somme Trois Vallées peut être déposée pour le musée.

D'autres sources de financement sont également recherchées.

14) PROGRAMMATION CHRONOLOGIQUE DES FUTURS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

Les programmes de travaux importants à poursuivre en 2017 sont les suivants :

- Aménagement des trottoirs
- Aménagement des accès et places de stationnement avenue des Fusillés (musée, atelier communal)
- Mise en accessibilité des sanitaires à la salle des fêtes « Le Casino »
- Mise en accessibilité des sanitaires à la salle des fêtes de Caumartin

15) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

- **Souscription en cours en faveur de la restauration de La Croix du Bourg**
Le montant des travaux TTC, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 14 281,34 euros.
La Fondation du Patrimoine verse une aide de 1 500 euros.
Le montant des dons s'élève à ce jour à 1 510 euros.
- **Opérations Brioches samedi 8 octobre**
Un nombre suffisant de bénévoles a assuré la distribution. Le montant reversé à l'ADAPEI 80 est supérieur à celui de l'an dernier : 723 euros.
- **Verbalisation électronique**
Une rencontre avec les services police municipale de la mairie de Rue et du Crotoy a permis de mettre en avant les avantages de la verbalisation électronique : beaucoup moins de travail administratif, mises à jour réglementaires automatiques, pas d'indulgence possible
L'investissement est estimé à 2 000 euros pour l'achat du PDA ; un fonds d'amorçage de 500 euros est versé par l'Etat.
Toutefois le Conseil Municipal n'est pas unanime à vouloir mettre en place la répression.
- **Etude diagnostic routière menée par l'Agence Routière Ouest aux entrées de bourg**
Un compte-rendu nous est parvenu ; il est communicable à tout conseiller municipal

Questions diverses :

- **M. RENOIR** a constaté que certains joints s'effritent sur la Croix du Bourg.
- **M. BLIEUX** signale :
une panne de l'éclairage à l'église de Marcheville
la présence des drapeaux à la salle des fêtes depuis le 8 mai, ce qui risque de les abîmer
la disparition d'une table à la salle des fêtes
la nécessité de prévoir une réunion de la commission Legs Berquin
- **M. KLAPSIA** demande si le bulletin municipal sera proposé à la lecture du Conseil Municipal avant impression. « Non » répond M. BOUCHEZ. « Seule la commission le lit, comme cela se fait chaque année et se faisait déjà auparavant. » M. BOTTE confirme.

- **M. BOTTE** demande si le compte-rendu financier de la Saint-Louis 2016 est fait. Il demande que celui-ci soit adressé aux collectivités qui ont subventionné.
- **M. RENOIR** annonce le bénéfice réalisé lors du Téléthon : 4 100 euros (- 700 euros par rapport à 2015). Le repas spectacle a été très apprécié.
Par ailleurs, le lancement des illuminations de fin d'année est prévu ce vendredi 9 décembre à 19 heures.
- **Mme RICHARD** rappelle le concours de décoration de sapins. Neuf sapins seront décorés par les enfants.
- **M. BLIEUX** déclare « Je regrette le départ de M. KLAPSIA. La commune se prive d'une vraie compétence. » Mme RICHARD et M. BOTTE partagent.
Monsieur le Maire déplore et regrette la décision de M. KLAPSIA.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23 heures 55.